

La République du Centre, 16 décembre 2013

➔ **JEAN-PIERRE SUEUR (PS)**



**« Il faut se réjouir »**  
« Les protestations ne m'impressionnent pas. C'est purement politicien. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir quelle proposition alternative cohérente, sur tout le département, le conseil général proposera en fonction des règles imposées. Dans le passé, il y a eu des choses extrêmement bizarres dans le Loiret. Aux législatives, une circonscription allait de Fleury à Dordives, une autre de Ligny-le-Ribault à Pierrefite-ès-Bois ! Là, la carte est défendable. Il n'y a pas de charcutage. Le ministère de l'Intérieur a la volonté très ferme que ce découpage ne soit pas annulé par le Conseil d'État et est donc très strict sur les règles. Pourquoi s'acharner contre une réforme qui permet enfin la parité ? Autant dire qu'on est contre ! Moi, je m'en réjouis. Il y aura autant de femmes que d'hommes au conseil général. On peut discuter de tel ou tel découpage, mais être contre, c'est s'opposer au Conseil constitutionnel dont les décisions (*sur la parité et l'égalité démographique*) s'imposent à tous. Il n'y a aucune pénalisation du monde rural : tous les territoires sont représentés dans le cadre de cette règle. Une voix égale une voix. Avant, une voix pesait six fois plus qu'une autre. Il faut se réjouir que le découpage permette de réduire une inégalité, une injustice démographique ». ■